



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi deux mars deux mille vingt, au 94, rue de l'Église, à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame Mélanie Larente, messieurs Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la majorité du conseil.

Étaient également présentes : Mesdames Laurence Tardif, directrice générale par intérim.

POINT 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h00, le maire ouvre l'assemblée.

POINT 2 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Lecture de l'ordre de jour**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Administration générale**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020
 - 4.2 Considérations des comptes – février 2020
 - 4.3 Correspondance ;
 - 4.4 Période de questions de 10 minutes selon le règlement 80-52;
 - 4.5 Embauche de la Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
 - 4.6 Changement de signataire comptes et autres effets bancaires;
 - 4.7 Nomination des représentantes autorisées pour les services électroniques CLIQSÉCUR entreprises
5. **Sécurité publique**
 - 5.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport annuel 2019
6. **Hygiène du milieu**
 - 6.1 RIDL – appui règlement #65 – acquisition d'une excavatrice neuve;
7. **Santé et bien-être**
 - 7.1 Appui à l'AFEAS pour le décret venant officialiser la journée nationale du travail invisible;
8. **Transport et travaux publics**
 - 8.1 Demande de monsieur Albert Brisebois pour l'augmentation de la fréquence d'épandage d'abat poussière à la hauteur du 35a chemin de Parent Mont-Saint-Michel;
 - 8.2 Demande de la ZEC Mitchinamecus au ministère des Transports du Québec pour l'ajout d'un lampadaire de rue au 435 chemin de Parent Mont-Saint-Michel;
 - 8.3 Appui à la députée fédérale dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au programme TECQ;

9. **Loisirs et culture**
9.1 Politique familiale – changement d'élu responsable pour la politique familiale;
9.2 Demande d'aide financière – Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre;
- 11 **Varia – Parole au conseil**
11.1
- 12 **Levée de l'assemblée**

20-03-331

POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis, aucun point n'est ajouté au point varia.

ADOPTÉE

POINT 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20-03-332

POINT 4.1
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE

20-03-333

POINT 4.2
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – FÉVRIER 2020

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 8 633.90\$ et portant les numéros suivants :
 - Paiement des salaires : D2000034 à D2000070,
- le registre des chèques-généraux, totalisant un montant de 107 940.25\$ portant les numéros suivants :
 - Paiement par chèque : C2000012 à C2000026
 - Paiement en ligne : L2000008 à L2000011
 - Paiement direct : P2000030 à P2000060

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

ADOPTÉE

20-03-334

**POINT 4.3
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- CPTAQ – dossier de monsieur Éric Pépin (décision du 4 février 2020);
- CPTAQ – dossier de monsieur Éric Pépin (décision du 26 février 2020);
- ADMQ – offre de formation;
- DRUMCO – rapport d'inspection de la génératrice de la station d'eau potable
- PREL – les journées de la persévérance scolaire;
- Maion Côté – sondage pour les mini-maisons;
- MRCAL – le système de radiocommunication;
- MRCAL – programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- MSSS – mesures de santé concernant le Coronavirus
- MAMH – loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire;

ADOPTÉE

**POINT 4.4
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quatre citoyens, étaient présents. Les sujets suivants ont été abordés :

- Déneigement du Rang 2 ;
- État de la chaussée du Rang 2 Nord ;
- Largeur des fossés du rang 2 Nord ;
- Trappage des castors ;
- Fermeture temporaire de la Montée Vaillancourt au printemps ;
- Église de MSM ;

20-03-335

**POINT 4.5
EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT le départ de la directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Monik Sénéchal effective le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a effectué l'affichage du poste pour le recrutement d'un nouvel employé administratif;

CONSIDÉRANT les résultats du processus d'embauche mené par le conseil municipal en collaboration avec Zone Emploi;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Josée Meunier a démontré un intérêt et dispose de toutes les qualifications nécessaires afin de combler les fonctions;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Marie-Josée Meunier au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe selon les conditions prévues au contrat d'embauche et ce, à compter du 25 février 2020.

ADOPTÉE

20-03-336

POINT 4.6

CHANGEMENTS D'ADMINISTRATEUR ET DE SIGNATAIRES – EFFETS BANCAIRES ET AUTRES

ATTENDU QUE mesdames Monik Sénéchal n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE les services électroniques de la Banque Nationale du Canada sont nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et unanimement résolu que :

- 1.- Madame Laurence Tardif, directrice générale, et madame Marie-Josée Meunier, directrice générale adjointe, soient nommées administratrice et signataire pour l'ensemble des services électroniques de la Banque Nationale du Canada.
- 2.- Madame Laurence Tardif, directrice générale, soit autorisée à signer les effets bancaires de la municipalité.
- 3.- Madame Marie-Josée Meunier, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer les effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, et ce seulement en l'absence de madame Laurence Tardif, directrice générale, et avec autorisation au préalable.
- 4.- Madame Laurence Tardif, directrice générale, soit autorisée à signer les dépenses sur la carte MasterCard de la municipalité;
- 5.- La présente résolution abroge à toute fin que de droit toutes résolutions antérieures à cet effet.

ADOPTÉ

20-03-337

POINT 4.7 NOMINATION DES REPRÉSENTANTES AUTORISÉES POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLIQSÉQUR ENTREPRISES ET LES ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU le départ de Madame Monik Sénéchal, représentante autorisée de la municipalité pour le service CLIQSÉQUR entreprises et les assurances collectives;

ATTENDU que CLIQSÉQUR est nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité et donne l'accès à plusieurs services gouvernementaux ;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil :

1. De nommer Madame Laurence Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des services électroniques et représentante autorisée pour les services électroniques CLIQSÉQUR entreprises et les assurances collectives ;
2. De nommer Madame Marie-Josée Meunier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, responsable des services électroniques et première responsable pour les services électroniques CLIQSÉQUR entreprises et les assurances collectives;
3. D'autoriser Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tous les documents et autorisations nécessaires.

ADOPTÉE

20-03-338

**POINT 5.1
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE –
RAPPORT ANNUEL 2019**

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2019 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Mont-Saint-Michel en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
et résolu à l'unanimité que :

que le rapport d'activités 2019, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

POINT 6 – HYGIÈNE DU MILIEU

20-03-339

**POINT 6.1
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #65 DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE ET DÉCRÉTANT
L'ACQUISITION D'UNE EXCAVATRICE NEUVE**

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter le Règlement #65 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et décrétant l'acquisition d'une excavatrice neuve et une dépense d'une somme de 320 000\$ à cet effet.

ADOPTÉE

20-03-340

POINT 7.1

APPUI À L'AFEAS POUR LE DÉCRET VENANT OFFICIALIZER LA JOURNÉE NATIONALE DU TRAVAIL INVISIBLE

CONSIDÉRANT que l'AFEAS réclame depuis sa fondation en 1966 la reconnaissance du travail invisible;

CONSIDÉRANT l'urgence de faire connaître le travail invisible que de nombreux parents dévoués auprès d'enfants multi-handicapés;

CONSIDÉRANT que les parents d'une personne multi-handicapées âgée de 21 ans doivent se débrouiller afin de trouver des activités de jour et ainsi qu'elle reçoive certains services qu'elle recevait auparavant à l'école;

CONSIDÉRANT que de nombreux proches aidants sont laissés à eux-mêmes et doivent abandonner leur emploi ou l'occuper en partie pour prendre soins d'une proche;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et résolu à l'unanimité du conseil que

Le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Michel appui la demande pour le décret d'une journée nationale du travail invisible.

ADOPTÉE

POINT 8 - TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

20-03-341

POINT 8.1

DEMANDE DE MONSIEUR ALBERT BRISEBOIS POUR L'AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE D'ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE À LA HAUTEUR DU 35A CHEMIN DE PARENT MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT la demande, datée du 19 février 2020, de Monsieur Albert Brisebois, propriétaire du 35A, chemin de Parent, Mont-Saint-Michel pour l'augmentation de la fréquence de l'épandage d'abat poussière sur le chemin de Parent ;

CONSIDÉRANT que le chemin de Parent fait partie du réseau routier sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le chemin de Parent est un lien inter-régional;

CONSIDÉRANT que le chemin de Parent est un chemin forestier sur fond de gravier et est fréquenté par un grand nombre de transporteurs lourds, et ce 12 mois par année;

CONSIDÉRANT les changements climatiques qui apportent de plus grandes périodes de sécheresse dans notre région;

CONSIDÉRANT que Monsieur Brisebois réside au 35A chemin de Parent à temps plein durant la période estivale, soit de mai à octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT que Monsieur Albert Brisebois possède un système d'alimentation électrique à partir de panneaux solaires;

CONSIDÉRANT que Monsieur Albert Brisebois s'alimente en eau potable par un système d'irrigation à partir de la montagne située sur son lot;

CONSIDÉRANT le volume élevé d'achalandage sur le chemin de Parent durant la période, causant ainsi de nombreux nuages de poussière qui s'accumulent sur les panneaux solaires, les vitres de sa résidence et ses véhicules et dans son eau potable;

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et unanimement résolu que

- le conseil municipal appui la demande de Monsieur Albert Brisebois, au ministère des transports du Québec, pour l'épandage régulier (au trois semaines) et en quantité suffisante d'abat poussière durant la saison estivale afin :
 - d'augmenter la sécurité des usagers et résidents de cette portion de route;
 - d'augmenter la qualité de vie de Monsieur Albert Brisebois afin de permettre :
 - de produire son électricité à partir de ses panneaux solaires;
 - de boire l'eau en provenance de la montagne sans avoir à la filtrer sur une base quotidienne;

ADOPTÉE

20-03-342

POINT 8.2

DEMANDE DE LA ZEC MITCHINAMECUS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'AJOUT D'UN LAMPADAIRE DE RUE AU 435 CHEMIN DE PARENT MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT la demande, datée du 20 février 2020, de Madame Francine Lévesque, directrice générale de la ZEC Mitchinamecus, pour l'installation d'un lampadaire de rue au 435 chemin de Parent, Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que le chemin de Parent fait partie du réseau routier sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le chemin de Parent est un lien inter-régional;

CONSIDÉRANT que le chemin de Parent est un chemin forestier sur fond de gravier et est fréquenté par un grand nombre de transporteurs lourds, et ce 12 mois par année;

CONSIDÉRANT QUE la ZEC Mitchinamecus offre le service d'enregistrement pour les membres de la ZEC Normandie en plus de ses membres ;

CONSIDÉRANT le volume élevé d'achalandage durant la période d'activité de la ZEC Mitchinamecus et la ZEC Normandie;

CONSIDÉRANT la double vocation du bureau d'accueil ce qui augmente considérablement l'achalandage de cette installation;

CONSIDÉRANT que le bureau d'accueil est ouvert 24 heures sur 24 durant la période d'activité des deux ZECS;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et unanimement résolu que

- le conseil municipal appui la demande de la ZEC Mitchinamecus, au ministère des transports du Québec, pour l'installation d'un lampadaire de rue afin :
 - d'augmenter la sécurité des travailleurs de la ZEC Mitchinamecus;
 - d'augmenter la sécurité des membres des deux ZECS lors d'arrêt au bureau d'accueil pour leur enregistrement;
 - d'augmenter la visibilité pour tous les usagers du bureau d'accueil des deux ZECS;
 - d'augmenter la visibilité pour tous les usagers de cette route inter-régionale.

ADOPTÉE

20-03-343

**POINT 8.3
APPUI À LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AFIN DE REVOIR SA POSITION DANS LES
CATÉGORIES PROJETS ADMISSIBLES AU PROGRAMME TECQ**

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU que la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
et résolu à l'unanimité que :

D'appuyer la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

POINT 9 – LOISIRS ET CULTURE

20-03-344

POINT 9.1 POLITIQUE FAMILIALE – CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU que le ministère de la Famille a financé la mise en place d'une politique familiale pour la municipalité par le biais du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU que la municipalité de Mont-Saint-Michel a délégué madame Manon Cadieux en tant que l'élue responsable des questions familiales (résolution 18-09-199);

ATTENDU que madame Manon Cadieux a mentionné son désir de se retirer du comité pour l'élaboration de la politique familiale de la municipalité

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil que

Les membres du conseil municipal désignent et confirment au ministère de la Famille que madame Mélanie Larente sera désormais l'élue responsable sur le comité pour l'élaboration de la politique familiale de la municipalité de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

20-03-345

**POINT 9.2
DON – PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-LIEVRE – COMMUNAUTÉ SAINT-
MICHEL – ANNÉE 2020**

ATTENDU la demande de remboursement de la taxe foncière représentant un don à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre – Communauté Saint-Michel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et résolu à l'unanimité du conseil que la Municipalité de Mont-Saint-Michel offre en don un montant de 1 199.36 \$ à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre – Communauté Saint-Michel, représentant la somme équivalente au montant total de la taxe foncière 2020, pour la partie imposable du presbytère, conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

ADOPTÉE

POINT 11 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL

Aucun point

20-03-346

**POINT 12
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 19h50.

ADOPTÉE

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

LAURENCE TARDIF
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE